Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mars 2022

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20/01/2022

Observation de Mme MINEC : « Vous n'avez pas pris en compte mon observation comme quoi la municipalité ne se préoccupe pas suffisamment d'environnement sur tous les projets »

Vote : 3 contre / 26 pour

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Pas de remarque importante

Informations générales de Monsieur le Maire

- Aide aux Ukrainiens : la Collecte à Chevreuse devait permettre de récupérer des besoins très précis comme des médicaments ; beaucoup d'habitants ont apporté des vêtements ce qui a créé une certaine désorganisation. 14 familles Saint Rémoises se sont manifestées pour accueillir des réfugiés ; c'est maintenant la Préfecture qui se charge de la question. Un don de 2000 euros a été fait à la Fondation de France. On recense les personnes parlant russe ou ukrainien,
- En matière de sécurité : on constate une hausse exponentielle de la délinquance financière par internet mais aussi quelques vols dans les quartiers (penser à fermer à clé votre maison même si vous êtes chez vous),
- Le centre de vaccination va fermer définitivement. Le Maire remercie tout particulièrement Mme JOURDEN et Mr PONSEN qui ont géré ce centre pendant de nombreux mois,
- Trottinettes électriques : mise en place et inauguration le 6 Avril 2022 à la gare,
- Vendredi 18 Mars 2022 : présentation à la gare des voitures autonomes,
- Mme SCHWARTZ indique que lors de la saison culturelle 2020-2021, 12 spectacles organisés par la Mairie sur 16 projetés ont du être annulés du fait de la pandémie de Covid 19.

Délibérations :

FINANCES :
01 – Vote du taux d'imposition – Exercice 2022

Après trois années de baisse, les taux communaux sont fixés pour 2022 au niveau de 2021.

Vote : 2 contre / 27 pour

02 – Adoption du budget primitif de la commune – Exercice 2022

Suite à des dysfonctionnements à la trésorerie de Saint Quentin en Yvelines, la comptabilité 2021 ne peut être présentée ce soir au Conseil municipal.

Les tableaux projetés ne sont pas assez lisibles pour donner un compte rendu exhaustif de la présentation. Quelques chiffres arrondis :

	Année 2021	Année 2022
Budget de fonctionnement	11 500 K€	12 450 K€
Budget d'investissement	13 500 K€	8 900 K€

On constate donc une forte diminution du budget d'investissement.

Une partie des recettes seront liées à la vente de bâtiments communaux (ASSAD et local de Veloxygène) pour 300 K€, à la vente de la 2ème partie des terrains dits EDF à NACARAT pour 262 K€ et à la recherche de subventions pour 1 650 K€.

En dépenses d'études, il y aura :

- 47 000 € pour la continuation des études pour la révision du PLU,
- 63 000 € pour de compléments d'études sur l'extension de l'école Jean Jaurès *[un peu curieux alors que le permis de construire est en cours d'instruction ; est-ce que les problèmes de Loi sur l'eau sur le projet Cœur de ville ont des répercussions sur cet autre projet limitrophe ?],*
- L'étude de la désartificialisation de la cour d'école de Jean Jaurès / Une étude acoustique concernant le restaurant scolaire Jacques Liauzun / Une étude d'accessibilité PMR sur l'ascenseur de la Maison de Beauplan / Une étude sur le renforcement de la tribune dans l'église,
- Les études sur l'avenue Guy de Coubertin et la ruedes Molières dans le quartier de Beauséjour,
- Les études d'aménagement de la rue Ditte / Celles sur la rénovation de l'allée du Côteau,
- Les études sur la création d'une liaison douce avec éclairage nocturne par détection entre le quartier de la Guiéterie et le passage sous les voies du RER,
- L'aménagement et l'embellissement de la rue de Paris.

En dépenses travaux, il est prévu :

- 156 000 € de dépenses sur l'école Saint Exupéry *[après plus de 100 000 € dépensés l'été dernier]*,
- 30 000 € sur l'école Jean Jaurès,
- 16 000 € de matériel informatique pour les écoles,
- 113 000 € sur le marché couvert,
- 30 000 € de rénovation des espaces vert rue de Paris,
- 967 000 € pour le solde de l'achat des espaces communaux livrés par NACARAT en 2022,

- 350 000 € avenue d'Assas et Butte aux Buis (assainissement et trottoirs),
- 50 000 € pour changer la pompe du bassin derrière la BNP,
- 70 000 € pour la démolition de l'ancien restaurant scolaire,
- 600 000 € pour les premiers travaux sur l'extension et la rénovation de l'école Jean Jaurès *[ces travaux prennent manifestement du retard]*.

Suite à des questions de l'opposition :

- Le local Véloxygène sera reconstruit sur le stade de Coubertin *[assez curieusement, on prévoit la vente de l'ancien local dans les recettes mais pas sa reconstruction dans les dépenses ?]*
- Qu'en est-il du projet d'extension de l'Espace Jean Racine ? Le permis de construire a été déposé le 3 Juillet 2021 puis retiré *[nous vous rappelons que le projet a été présenté en Commission urbanisme fin septembre 2021 !].* Des études complémentaires sont nécessaires, manifestement liées à la Loi sur l'eau. Le projet prend ainsi un an de retard !

Vote : 3 contre / 26 pour

03 – Attribution d'une subvention au CCAS – Exercice 2022

Une subvention d'équilibre de 65 000 € est nécessaire.

Vote : unanimité pour

RESSOURCES HUMAINES :
04 – Participation au financement des frais pédagogiques dans le cadre des formations facultatives

Ceci concerne des formations facultatives à l'initiative des agents communaux. Il s'agit d'accepter de financer les coûts pédagogiques à hauteur de 50 % dans la limite de 3 000 €

Vote : unanimité pour

URBANISME-ENVIRONNEMENT :
05 – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

J BACHELARD fait une présentation résumée du PADD en rappelant que plusieurs ateliers et réunions (de la commission urbanisme et publique le 17/12/2021) ont été organisées sur ce sujet.

On parle d'un potentiel de 895 logements constructibles d'ici 2030 (en intégrant tous les projets connus à ce jour, en projet ou en construction ainsi que toutes les potentialités de terrain pour ce faire). Ceci conduirait à une population sur Saint Rémy de 8 800 habitants d'ici 2030 *[ces chiffres paraissent très importants au vu de ce qui s'est passé ces dernières années tant en terme d'évolution de la population – on stagne en-dessous de 8 000 hab. depuis 15 ans – que de construction de logements neufs]*

Remarques de l'opposition :

- L'axe 1 du PADD privilégie la construction de logements plutôt que la préservation du paysage,
- L'axe 2 prévoit d'améliorer la signalétique des commerces pour les « booster » ; cela semble peu,
- L'axe 3 prévoit de « réfléchir » à la trame noire ; il faudrait aussi agir.

Vote : 3 contre / 26 pour

06 – Mise à disposition précaire au SIAHVY d'une partie de la parcelle AI 77, AI123 (parking et ancien restaurant scolaire) et de la parcelle AS 2 et AS 12, dans le cadre de la renaturation de l'Yvette

La carte ci-dessous n'a pas été présentée en Conseil. Nous l'avons constitué afin de rendre plus compréhensible la délibération. Nous reviendrons sur ce sujet très important lors de l'AG de l'association le 23 Mars prochain.

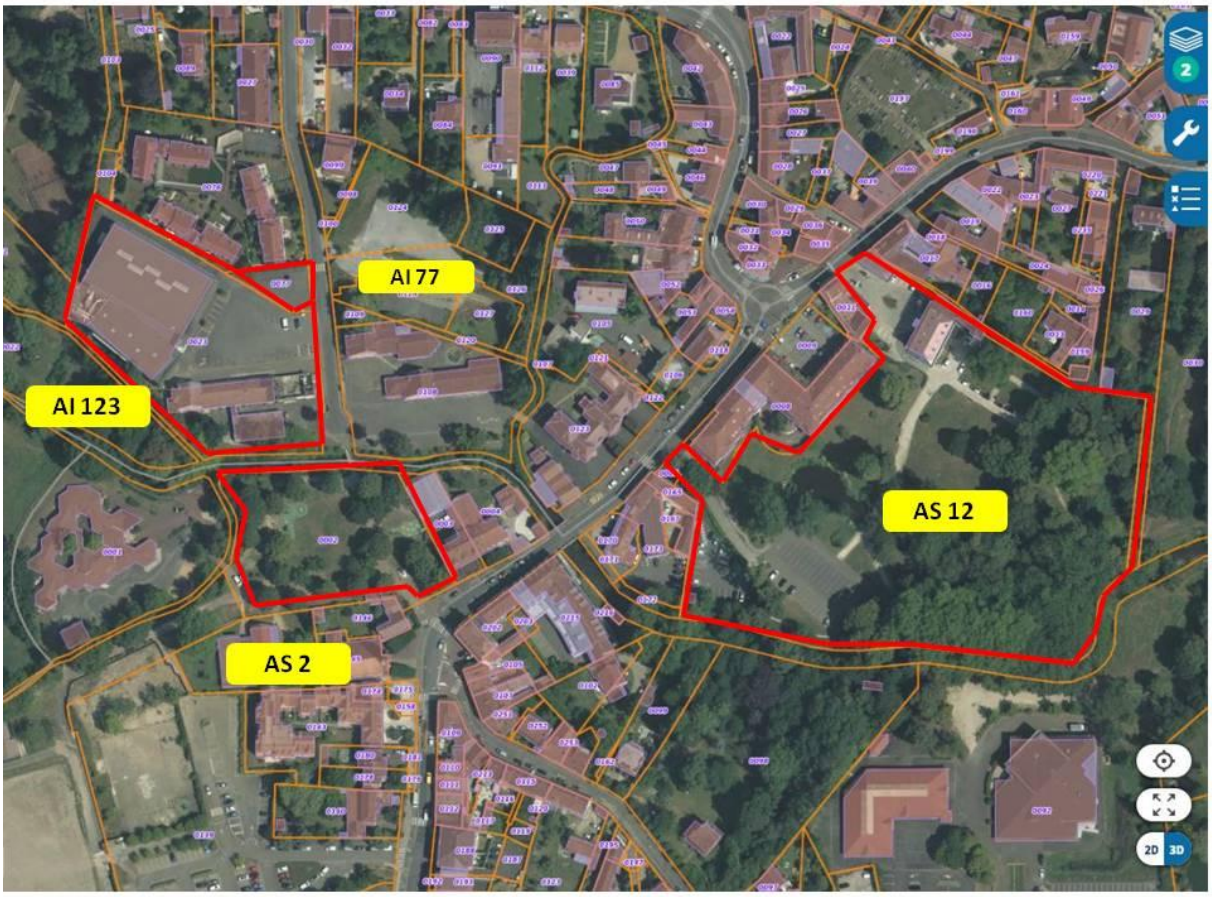

Il s'agit de mettre à disposition du SIAHVY les parcelles AI 77, AI 123, AS 2 et AS 12 dans le cadre de la renaturation de l'Yvette **ET** de la compensation due par NACARAT du fait du projet Cœur de ville.

Comme l'a indiqué l'opposition, on peut craindre un mélange des genres. Certes certaines parcelles devaient être mises à disposition du SIAHVY dans le cadre de la renaturation de l'Yvette et cela depuis plusieurs années mais là on complète le dispositif pour le compte de

NACARAT alors que lors de la Commission urbanisme du 7 Mars dernier, le SIAHVY et le bureau d'études EGIS indiquaient ne pas avoir fini leurs études et simulations. L'opposition ne comprend pas cette précipitation.

Par ailleurs le SAGE Orge Yvette demande une compensation dans le cas d'un projet d'urbanisme « en amont et au plus près du projet ». Pourquoi donc prendre en compte la parcelle AS 12 qui est en aval ?

Enfin la problématique des crues du Rhodon n'est pas prise en compte.

De ce fait l'opposition demande le report du vote de cette délibération lorsque les études seront suffisamment avancées.

Vote : 3 contre / 2 abstentions / 24 pour

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
07 – Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché couvert – Modification N°1 prolongation

Un dysfonctionnement dans le logiciel d'ETAT de réception des offres n'a pas permis pour tous les candidats de remettre leurs offres en temps voulu. Il est donc demandé de prolonger la DSP actuelle jusqu'au 30 Juin 2022.

L'opposition regrette une temps de consultation trop long et du coup un nouvelle prolongation de la DSP.

Vote : 2 contre / 1 abstention / 26 pour

BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS :
08 – Adhésion au programme Conseil en Energie Partagée (CEP) de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY)

Le but est de rechercher des économies de fonctionnement sur certains bâtiments communaux comme la Maison de Beauplan ou l'école Jacques Liauzun.

Vote : unanimité pour

09 – Demande de subvention au titre du programme Voirie et Réseaux Divers (VRD)
10 – Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'aménagement de la descente de la Véloscénie entre le quartier de Beauplan et le centre-ville

La commune cherche à récupérer 152 000 € de subvention pour les travaux de voirie.

Vote : unanimité pour

AFFAIRES SCOLAIRES :
11 – Séjour classe de découvertes 2022 – Participation des familles – Ecoles élémentaires Jacques Liauzun et Jean Moulin

Vote : unanimité pour

VIE ASSOCIATIVE-SPORT :

12 – Subventions 2022 aux associations

124 000 € de subventions seront distribués cette année aux associations

Vote : 4 conseillers qui sont dans des bureaux d'association ne prennent pas part au vote / 25 pour